



**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 18 décembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 12 décembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

**Nombre de Conseillers :**

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, M. Marc TATON, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marielle THOMAS, M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN, Etaient absents : Mme Gisèle RAPENNE (pouvoir à M. Maurice VOISIN), Mme Sandrine MERAND, M. Nicolas ZIELINSKI (pouvoir à Mme Marielle THOMAS),  
Secrétaire de séance : M. Alain CAMPION

**En exercice : 28**  
**Présents : 25**  
**Représentés : 2**  
**Absents : 3**

**N°2018/12/18/01-INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

**PREND** acte de l'installation de Madame Gisèle RAPENNE au sein du conseil communautaire, en qualité de Délégué de la commune de THOISSEY.

**PREND** acte de la continuité du mandat de M. Maurice VOISIN en tant que conseiller communautaire.

**N°2018/12/18/02-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES GITES DE LA CALONNE**

**APPROUVE** le règlement intérieur des Gîtes de la Calonne,

**PRECISE** que l'annexe 1 du Règlement intérieur listant et tarifant les mobiliers, établie le 30 mai 2017, n'est pas modifiée.

**PRECISE** que ce règlement intérieur entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**N°2018/12/18/03-FIXATION DES TARIFS DES GITES DE LA CALONNE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**FIXE** les tarifs des Gîtes de la Calonne, applicables **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**, selon les tableaux suivants :

LOCATION DES GITES	Gîte 2 pers Le Moulin 1 Le Moulin 2 Le Lavoir	Gîte 4 pers Le Moulin 3	Gîte 6 pers Le Ruisseau 2 Le Ruisseau 3 Le Ruisseau 4 Le Ruisseau 5	Gîte 8 pers Le Ruisseau 1
<i>Du lundi au jeudi de mai à septembre :</i>				
Tarif 1 nuit HT	60 € HT	70 € HT	80 € HT	105 € HT
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	66 € TTC	77 € TTC	88 € TTC	115.50 € TTC
<i>Du lundi au jeudi d'octobre à avril :</i>				
Tarif 1 nuit HT	50.00 € HT	60 € HT	70 € HT	90 € HT

Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	55.00 € TTC	66 € TTC	77€ TTC	99 € TTC
<b>Du vendredi au dimanche - Jours fériés - Veilles de jour férié :</b>				
<b>Tarif 1 nuit HT</b>	<b>65 € HT</b>	<b>80 € HT</b>	<b>90 € HT</b>	<b>120 € HT</b>
Tarif 1 nuit TTC (tva 10%)	71.50 € TTC	88 € TTC	99 € TTC	132 € TTC
<b>Tarif 2 nuits HT</b>	<b>130 € HT</b>	<b>160 € HT</b>	<b>180 € HT</b>	<b>240 € HT</b>
Tarif 2 nuits TTC (tva 10%)	143 € TTC	176 € TTC	198 € TTC	264 € TTC

→ Une location minimum de 2 nuits est instaurée et exigée :

- pour tous les week-ends entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre (du vendredi au dimanche inclus)
- tous les jours fériés de l'année (veille ou lendemain au choix du locataire)

**À partir de 4 nuits et jusqu'à 9 nuits consécutives par gîte :**

**10% de remise sur le prix HT de la location**

**À partir de 10 nuits par gîte :**

(soit consécutives soit non consécutives par cycle de 15 jours)

**30% de remise sur le prix HT de la location**

AUTRES PRESTATIONS	Tarif HT	Taux TVA appliqué	Tarif TTC
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par jour	<b>250.00 €</b>	20 %	300.00 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine dès la 2 <sup>ème</sup> journée de location par jour	<b>150.00 €</b>	20%	180,00 €
Location de la salle « La Confluence » + cuisine par demi-journée, pour les entreprises, en semaine uniquement	<b>150.00 €</b>	20%	180,00 €
<b>Tarif combiné 9 gîtes et salle « la Confluence » 2 nuits / 2 jours en week-end, incluant un forfait ménage global :</b>			
location des 9 gîtes	<b>1 400.00 €</b>	10%	1 540.00 €
location de la salle « la Confluence »	<b>550.00 €</b>	20%	660.00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 200.00 €</b>
forfait linge de toilette par séjour et par personne	<b>3,50 €</b>	20%	4,20 €
forfait draps 1 place par séjour et par personne	<b>6,00 €</b>	20%	7,20 €
forfait draps 2 places par séjour et pour 2 personnes	<b>7,50 €</b>	20%	9,00 €
forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 2 places	<b>22.50 €</b>	20%	27.00 €
forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 4 places	<b>25.00 €</b>	20%	30.00 €
forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 6 places	<b>30.00 €</b>	20%	36.00 €
forfait ménage en fin de séjour pour gîtes 8 places	<b>37.50 €</b>	20%	45.00 €
forfait frais de remise en état en cas de manquement partiel ou total du nettoyage prévu dans le Règlement intérieur	<b>100,00 €</b>	20%	120,00 €

**N°2018/12/18/04 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » AVEC LA C.A.F. DE L'AIN**

**APPROUVE** la signature de la Convention d'Objectif et de Financement pour le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la CAF de l'Ain.

**N°2018/12/18/05 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS**

**APPROUVE** le règlement intérieur du service de portage de repas à domicile,

**PRECISE** que ce règlement entre en application à compter du 2 janvier 2019.

**N°2018/12/18/06 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVE VNF**

**APPROUVE** la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51221800067 avec Voies Navigables de France.

**AUTORISE** le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial n°51221800067, consentie pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 30 novembre 2021.

**PRECISE** que cette occupation du Domaine Public Fluvial donne lieu au paiement d'une redevance d'un montant de 48,15 € pour la durée de la convention et payable en une fois, à compter de la notification de la convention.

**N°2018/12/18/07– SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE LURCY**

**AUTORISE** M. le Président à signer la convention pour la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Lurcy.

**AUTORISE** M. le Président à signer toute autre convention qui serait rédigée dans les mêmes termes, après avis favorable de la commission assainissement.

**N°2018/12/18/08 –TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DE MOGNENEINS – (« GRANDE RUE DE FLURIEUX ») - FIXATION DE LA PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT**

**FIXE** la participation aux travaux de branchement due par les propriétaires concernés par l'extension du réseau d'eaux usées « Grande Rue de Flurieux » à MOGNENEINS à la somme de **1 663 € HT** par branchement,

**PRECISE** que ce montant est déductible de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) appliquée selon les délibérations en vigueur à la date du raccordement au réseau.

**N°2018/12/18/09 – BUDGETS ATELIER RELAIS DPI ET ATELIER RELAIS MENUISERIE : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

**APPROUVE** les durées d'amortissement relatives aux budgets Atelier Relais DPI et Atelier Relais Menuiserie :

Catégories d'immobilisation	Comptes concernés (à titre indicatif)	Barème indicatif M14	Durées
Autres constructions	2138	15 à 30 ans	17 ans
Autres installations, matériel et outillage technique	2158	15 à 20 ans	17 ans

**DECIDE :**

- de pratiquer l'amortissement de façon linéaire ;
- d'amortir les biens à compter du début de l'exercice suivant la date de leur mise en service soit au 1<sup>er</sup> janvier 2014, avec reconstitution des amortissements sous forme d'opérations non budgétaires de 2014 à 2018 inclus (5 ans) et application d'amortissements réels restants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (12 ans) ;
- de calquer la durée d'amortissement des subventions sur la durée d'amortissement des biens concernés.

**N°2018/12/18/10– BUDGET ATELIER RELAIS DPI- EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Atelier relais DPI contenant les écritures suivantes :

## Section d'Investissement

Dépenses	c/2111 – 9 – Terrains nus	+ 240 000 €
	c/2138 – 9 – Autres constructions	+ 2 356 120 €
	c/2158 – 9 – Autres installations, matériel et outillage	+ 124 381 €
	SOUS-TOTAL	+ 2 720 501 €

Recettes	c/1311 – 9 – Subventions Etats et établissements	+ 90 000 €
	c/1313 – 9 – Subventions Départements	+ 60 000 €
	c/1328 – 9 – Subventions autres	+ 386 974 €
	c/1331 – 9 – DETR	+ 210 000 €
	C/1641 – 9 – Emprunts	+ 1 973 527 €
	SOUS-TOTAL	+ 2 720 501 €

**N°2018/12/18/11- BUDGET ATELIER RELAIS MENUISERIE- EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget Atelier relais Menuiserie contenant les écritures suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses	c/2111 – 9 – Terrains nus	+ 91 656 €
	c/2138 – 9 – Autres constructions	+ 719 348 €
	c/2158 – 9 – Autres installations, matériel et outillage	+ 106 968 €
	SOUS-TOTAL	+ 917 972 €
Recettes	c/1311 – 9 – Subventions Etats et établissements	+ 161 025 €
	c/1313 – 9 – Subventions Départements	+ 72 000 €
	c/1328 – 9 – Subventions autres	+ 164 160 €
	c/1641 – 9 – Emprunts	+ 520 787 €
	SOUS-TOTAL	+ 917 972 €

**N°2018/12/18/12- GYMNASE DE THOISSEY - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire,

**ET AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives et à signer cette convention.

**N°2018/12/18/13- TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**ACCEPTE** la proposition de :

- Suppression de l'emploi de coordonnateur jeunesse intercommunal ouvert aux cadres d'emplois des animateurs territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux à temps complet 35 heures,
- Suppression de l'emploi d'animateur jeunesse ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux à temps complet 35 heures,
- Modification de l'intitulé d'emploi de : Secrétaire Enfance Jeunesse / Cadre de Vie

**FIXE** le tableau des emplois permanents, tel qu'indiqué ci-après, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**ET AUTORISE** Monsieur Le Président à procéder aux formalités administratives.

Tableau des emplois permanents à temps complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
<b>Filière administrative</b>			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Agent de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1

Secrétaire de direction et Chargé(e) de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétariat et comptabilité	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire Enfance Jeunesse / Cadre de Vie	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Agent d'accueil et gestionnaire RH	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire comptable et RH	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et secrétaire du pôle technique	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Agent d'accueil et de promotion touristique	3	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
<b>Filière animation</b>			
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des animateurs territoriaux	B2 ou C1
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
<b>Filière Technique</b>			
Responsable des services techniques	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Voirie/Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux	B2
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C1
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	B2
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
<b>Filière administrative</b>			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 17h30/semaine	B3 ou C1
<b>Filière Animation</b>			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	8	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 23,53 h/semaine	C2
<b>Filière Technique</b>			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine	C2

Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 6h + 3h + 9h = 18h/semaine	C2
<b>Filière sociale et médico-sociale</b>			
Animateur/Animatrice du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants 30 h/semaine	B3
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2
Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Responsable de la microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (10h/semaine)	B2
Animat(eur)rice de RAM	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (17h30/semaine)	B3
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

**N°2018/12/18/14- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE ET APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE**

**APPROUVE** la mise en place du dispositif d'aide en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente à compter de l'année 2019, sachant que la mise en place effective du dispositif n'interviendra qu'à la signature de la convention actualisée entre la Communauté de Communes et la Région Auvergne-Rhône Alpes pour la mise en œuvre d'aides économiques et sous réserve des crédits budgétaires qui seront votés.

**APPROUVE** le règlement d'attribution de l'aide en faveur du développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente, qui entrera en vigueur à la date de signature de la convention actualisée entre la Communauté de Communes et la Région Auvergne-Rhône Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit règlement et tous documents se rapportant à cette affaire.

**N°2018/12/18/15- CONVENTION ACTUALISEE N° 1 AVEC LA REGION AUVERGNE-RHONE ALPES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES ECONOMIQUES**

**APPROUVE** la convention actualisée n°1 pour la mise en œuvre des aides économiques par la Communauté de Communes dans le cadre de la loi NOTRe qui annule et remplace la convention entre la Région Auvergne-Rhône Alpes et la Communauté de Communes de Val de Saône Centre signée le 5 décembre 2017.

**AURORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et tous documents se rapportant à cette affaire.

**N°2018/12/18/16- CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICES OU DE REMBOURSEMENT DE FRAIS CONCLUES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE ET LES COMMUNES DE CHALEINS, GUEREINS, MESSIMY-SUR-SAONE, MONTMERLE-SUR-SAONE, SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE, SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE ET THOISSEY**

**APPROUVE** les conventions suivantes :

- convention de prestation de services entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes de Chaleins, Messimy-sur-Saône, Saint-Etienne-sur-Chalargonne et Thoissey.
- convention de remboursement de frais relative à l'éclairage public entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes de Guéreins, Montmerle-sur-Saône et Saint-Didier-sur-Chalargonne.

**AURORISE** Monsieur le Président à signer ces conventions et tous documents se rapportant à cette affaire.

**N°2018/12/18/17 – AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTMERLE SUR SAÔNE**

**EMET** un avis favorable sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmerle-sur-Saône sous réserve de prendre en compte les points suivants :

- ✓ le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) doit afficher l'adéquation des ressources et moyens de la commune pour garantir l'atteinte des objectifs fixés, en lien avec les capacités d'investissement de la Communauté de Communes en matière d'assainissement,
- ✓ les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent intégrer une programmation des projets (programmes et typologies de logements) au regard des contraintes imposées en termes de travaux d'extension, de renforcement ou de mise en séparatif des réseaux d'assainissement.

**N°2018/01/30/18 – BORDEREAU DE TRANSMISSION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL (DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PCAET) ENTRE GRDF ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE**

**AUTORISE** le Président à signer le bordereau de transmission des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à Moyenne Echelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel et tous documents y afférant.

**N°2018/12/18/19 – AUTORISATION DE SIGNER UN ACCORD-CADRE D'ETUDES RELATIF A L'ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) – PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**AUTORISE** le Président à signer un accord-cadre (sans minimum, ni maximum), ainsi que l'ensemble des bons de commandes se rapportant à cet accord-cadre, relatif à l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) pour le compte d'un groupement de commandes coordonné par le SIEA (Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), avec le groupement conjoint : INDDIGO SAS (Initiative pour le Développement durable Ingénierie et Organisation) mandataire solidaire / SOLAGRO/ HESPUL (et pour information le sous-traitant : INSTITUT NEGAWATT).

Les prestations sont réparties en 6 missions (dont 5 missions pour la CCVSCentre), pour des montants forfaitaires estimés ci-dessous, pour la part attribuée à la CCVSCentre (hors prestations unitaires complémentaires) :

	Mission 1 Diagnostic territorial	Mission 2 Stratégie territoriale	Mission 3 Plan d'actions	Mission 4 : Dispositif de suivi et d'évaluation	Mission 5 : Préparation de la saisine environnementale et de l'information du grand public	Mission 6 : Mission à l'intention du coordonnateur
	Mission concomitante aux missions 1 à 3 Evaluations Environnementales					
Prix estimatifs (part CCVSCentre)	21 687,50 € HT	8 625,00 € HT	13 500,00 € HT	187,50 € HT	935,50 € HT	sans objet

A titre indicatif, le montant estimatif total (prestations forfaitaires, hors prestations unitaires complémentaires) s'élève, pour la part attribuée à la CCVSCentre, à 44 935,50 € HT (soit 53 922,60 € TTC).

Le montant estimatif total comprenant l'ensemble des prestations forfaitaires et des prestations unitaires pourrait s'élever, pour la part attribuée à la CCVSCentre à 51 685,50 € HT (soit 62 022,60 € TTC). Ces prestations unitaires correspondent à des réunions de travail supplémentaires et à des réunions publiques, qui seront réalisées en fonction des besoins.

**PRECISE** que l'accord-cadre est conclu pour une durée maximale de 21 mois.

**N°2018/12/18/20 – AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE BATIMENT B EN CREDIT-BAIL A LA SOCIETE P&M DEVELOPPEMENT**

**AUTORISE** la société P&M DEVELOPPEMENT à réaliser des travaux de modification de la porte sectionnelle et de création d'une bouche d'aération sur le bâtiment B, ainsi que tous travaux annexes pouvant découler de ces modifications, sous réserve de l'avis favorable de l'architecte ayant conçu les bâtiments.

**AUTORISE** la société P&M DEVELOPPEMENT à réaliser toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux et notamment le dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme s'y afférant.

**N°2018/12/18/21 – DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

**ELIT**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les délégués de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au SIE Bresse Dombes Saône :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants	Pour information liste des communes
Mme Catherine SALVETTI	M. Patrice ANSOUD	Chaleins
M. DE BROSSES Hugues	M. VIOT Dominique	Garnerans
M. SANLOUP Franck	M. LITAUDON Bernard	Illiat
M. CHAMPION Jean-Pierre	M. SYNDRALEWIEZ Gérard	Mogneneins
M. TATON Marc	Mme MOREL Bernadette	Saint-Didier-sur Chalaronne
M. VARVIER Serge	M. FAVRE Denis	Saint-Etienne-sur-Chalaronne
M. VOISIN Maurice	M. BOUCHY Gilbert	Thoissey

**N°2018/12/18/22 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIEP DOMBES SAONE - ANNEE 2017**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017 du SIEP Dombes Saône,  
**ET PRECISE** que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**N°2018/12/18/23 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIE VEYLE CHALARONNE - ANNEE 2017**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017 du SIE Veyle Chalaronne,  
**ET PRECISE** que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**N°2018/12/18/24 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – SIE MONTMERLE ET ENVIRONS - ANNEE 2017**

**PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2017 du SIE Montmerle et Environs,  
**ET PRECISE** que le rapport annuel sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

**N°2018/12/18/25 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

**PREND ACTE** des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

**N°2018/47 – Contrat d'édition gratuite avec la SAS Infocom Edition pour l'impression d'un plan touristique de territoire**

Considérant le besoin de disposer pour la saison estivale 2019 d'une carte touristique du territoire intercommunale,  
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 12 novembre 2018  
Vu l'avis favorable de la commission tourisme du 26 novembre 2018,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de confier à la société Infocom Edition la conception et l'impression d'un plan de territoire à 10 000 exemplaires pour l'année 2019 via un contrat d'édition.

**Article 2 :**

La conception/impression est réalisé pour le compte de la communauté de communes Val de Saône Centre à titre gratuit, la société se rémunérant grâce aux encarts publicitaires du document.

**N°2018/48 – Convention de formation pour l'accueil d'un apprenti dans une tierce entreprise en vue d'un complément de formation**

Considérant le souhait d'accueil d'une apprentie en Certificat d'Apprentissage Professionnel « Accompagnant Educatif Petite Enfance » à la Maison Familiale La Palma située à l'Arbresle, en séquence d'observation en milieu professionnel, au sein du Pôle Petite Enfance VisioCrèche,

Vu la proposition de convention de la Mairie de Belleville, employeur de l'apprentie à l'école maternelle J. MACE en convention avec la Maison Familiale La Palma située à l'Arbresle,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est décidé de signer une convention d'organisation de séquence d'observation en milieu professionnel avec la Mairie de Belleville, employeur de l'apprentie à l'école maternelle J. MACE.

**Article 2 :**

La séquence d'observation se déroulera du 14 janvier 2019 au 08 février 2019 et n'est soumis à aucune gratification.

**N°2018/49 – Contrôle des réseaux après travaux d'assainissement – ACCORD-CADRE (à bons de commande) DE SERVICE**

Vu la consultation ciblée adressée à 3 entreprises le 12/10/2018, via la plateforme du Département "marchespublics.ain.fr",  
Vu le PV de classement des offres établi le 19 novembre 2018, après réunion de la CEO,  
Vu les crédits inscrits au budget,

**Article 1<sup>er</sup> :**

Un accord-cadre de service, à bons de commandes (avec montant maximum), est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise ADTEC Contrôle - 10 Impasse de la Vavrette – 01250 TOSSIAT, relatif au contrôle des réseaux après travaux d'assainissement (contrôles et essais : Compactage, Test visuel ou télévisuel après vérification des conditions d'écoulement, Étanchéité).

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an environ, à compter de sa notification jusqu'au 31/12/2019. Il pourra être reconduit 1 fois (1 an), par décision expresse intervenant avant le 30 octobre 2019 (soit une durée maximale de 2 ans, jusqu'au 31/12/2020).

Le montant total (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 24 999 € HT.

La rémunération est réalisée par application des prix du BPU, aux prestations réellement exécutées, pour la période concernée.

A titre indicatif, le montant estimatif du DQE de simulation s'élève à 13 050,50 € HT et correspond au contrôle des travaux décrits au dossier PRO (phase 1).

**N°2018/50 – Convention de stage de formation avec ADEA Formation**

Considérant le souhait d'accueil d'une stagiaire en formation de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche,

Vu la proposition de convention de stage d'ADEA Formation sis 12 rue du Pelloux à Bourg-en-Bresse,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé de signer une convention de stage pour l'accueil d'une stagiaire en formation de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) au sein du Pôle Petite Enfance Visio Crèche.

Article 2 :

La période de formation d'une durée de 4 semaines se déroulera du 7 janvier au 1<sup>er</sup> février 2019 et n'est soumise à aucune gratification.

**N°2018/51 – Infogérance des systèmes informatiques - ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS DE SERVICES**

Considérant l'offre de base "après Négo" Version 1, remise par APS Solutions Informatiques,

Vu les crédits inscrits au budget,

Article 1<sup>er</sup> :

Un accord-cadre de prestations de services est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise **APS Solutions Informatiques** (Rhône Alpes) - 7, rue du Colonel Chambonnet - 69500 BRON, pour l'infogérance des systèmes informatiques de la CCVSCentre.

Article 2 :

Le marché est conclu pour une période initiale d'1 an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Il pourra être reconduit 3 fois, par période successive de 1 an et par décision expresse intervenant chaque année avant le 30 septembre (durée maximale de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022).

Le montant total (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de 24 999 € HT.

La rémunération est réalisée par application, aux prestations et au nombre d'interventions réellement exécutés, des prix unitaires indiqués ci-après :

	Infogérance et maintenance évolutive (intervention complète sur site)		Infogérance + support technique et assistance aux utilisateurs (tout secteur)		
Unité	Secteur VISIOSPORT	Secteur PETITE ENFANCE	Assistance téléphonique (15 min. maxi)	Télémaintenance (de 15 min. à 1 heure)	Intervention sur site (coût horaire)
Prix unitaire H.T.	550 €	275 €	39 €	59 €	87 € / heure

A titre indicatif, le montant estimatif du DQE de simulation s'élève à 4 489,00 € HT (soit 5 818,80 € TTC) par an.

**N°2018/52 – Suppression de la régie de recettes de l'Accueil Jeunes**

Vu la décision n° 2017/22 créant une régie de recettes de l'Accueil Jeunes,

Vu la délibération n° 2018/09/25/01 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et modifiant notamment la définition de l'intérêt communautaire relative à la compétence optionnelle « Action Sociale d'intérêt communautaire », en ce qui concerne la jeunesse,

Vu le certificat de libération définitive autorisant la libération totale des garanties constituées par un régisseur accordé par Mme Mireille PELTIER à M. Jean-Sébastien LAURENT le 31 août 2017,

Article 1<sup>er</sup> : La régie de recettes de l'Accueil Jeunes créée par décision n° 2017/22 est supprimée à compter du 10 décembre 2018.

Article 2 : L'intégralité des avances mis à disposition a été reversée le 31 août 2017.

**N°2018/53 – Suppression de la régie d'avances de l'Accueil de Loisirs**

Vu la décision n° 2017/24 créant une régie d'avances de l'Accueil de Loisirs

Considérant le souhait d'une meilleure rationalisation et sécurisation des fonds et des agents dans un contexte d'absence de la Responsable Enfance Jeunesse,

Considérant que la régie d'avances a été utilisée à une seule reprise en 2018 et à deux reprises en 2017 et que les dépenses constatées ne relèvent ni d'une urgence ni d'une impossibilité de procéder par bons de commande,

Article 1<sup>er</sup> : La régie d'avances de l'Accueil de Loisirs créée par décision n° 2017/24 est supprimée à compter du 20 décembre 2018.

Article 2 : L'intégralité des avances mis à disposition, soit un montant de 200 €, sera reversée auprès du Trésor Public.

**N°2018/54 – Validation devis de travaux relatifs à la mise en accessibilité de la voirie rue Joseph Berlioz à Saint-Didier-sur-Chalaronne**

Vu les consultations relatives aux travaux relatifs à la mise en accessibilité de la voirie rue Joseph Berlioz à Saint-Didier-sur-Chalaronne, auprès de deux entreprises,

Vu l'avis favorable de la commission Economie pour retenir l'offre de la SARL LINEAX en date du 5 décembre 2018,

Article 1<sup>er</sup> :

Il est décidé d'accepter l'offre de la SARL LINEAX, 524 Allée de Fétan, Zone Industrielle, 01600 TREVOUX pour les travaux relatifs à l'accessibilité de la voirie rue Joseph Berlioz à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2:

Le montant du devis, correspondant à la mise aux normes de la signalisation verticale et horizontale, s'élève à **7 311 € HT soit 8 773.20 € TTC.**

**N°2018/55 – Validation devis de travaux relatifs à la mise en accessibilité de la voirie rue Joseph Berlioz à Saint-Didier-sur-Chalaronne**

Vu l'avis favorable de la commission Economie pour retenir l'offre de la société EIFFAGE Route Etablissement Rhône en date du 5 décembre 2018,

Article 1<sup>er</sup>:

Il est décidé d'accepter l'offre de la société EIFFAGE Route Etablissement Rhône, Secteur Ain, 57 Quai du Rhône, 01700 MIRIBEL pour les travaux relatifs à l'accessibilité de la voirie rue Joseph Berlioz à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Article 2 :

Le montant du devis, correspondant à l'aménagement de la voirie, s'élève à **5 300 € HT soit 6 360 € TTC.**

Fait à Monceaux, le 18 décembre 2018

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

Au :

